

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 17 DÉCEMBRE 2018

Membre(s) présent(s) : Marie Diament, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser, Claude Caron et Vincent More

Membre(s) absent(s) : Suzette de Rome

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Est aussi présent : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 33 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-12-307 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

3. Constatation de l'avis de convocation

Tous les membres du conseil municipal présents certifient avoir reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec.

4. Résolution pour affecter une partie du surplus affecté à l'Espace Villégiature au surplus libre

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage est en processus pour l'adoption de son budget 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire des ajustements pour utiliser un montant de 52 208 \$ qui avait été affecté au Projet d'Espace-villégiature pour le budget de fonctionnement de 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-12-308 QUE le conseil municipal affecte un montant de 52 208 \$ du surplus affecté au projet Espace-Villégiature vers le surplus libre.

5. Adoption du budget

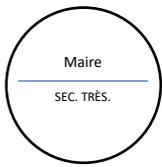
ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit budget et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit budget est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit un budget courant en 2019 avec des revenus à la hausse de 203 297\$ ou 8% et des dépenses à la hausse de 286 273 \$ ou 10% par rapport à 2017;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, après avoir maintenu un taux de taxes stable depuis plusieurs années, doit augmenter les taxes de 0,0261 \$ par 100\$ de valeur imposable;

CONSIDÉRANT QUE le budget est réaliste, qu'il relève d'une saine gestion des ressources de la municipalité pour faire face à ses obligations et responsabilités;

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-12-309 QUE le conseil municipal adopte le budget 2019 suivant :

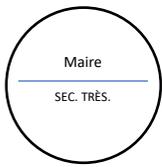
REVENUS DE FONCTIONNEMENT	Budget 2019
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	(1 453 204.00) \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	(340 462.00) \$
TENANT LIEU DE TAXES	(25 663.00) \$
SERVICES RENDUS	(87 248.00) \$
AUTRES REVENUS	(172 436.00) \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(357 734.00) \$
TOTAL – REVENUS DE FONCTIONNEMENT	(2 436 747.00) \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
ADMINISTRATION MUNICIPALE	518 650.00 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	270 023.00 \$
VOIRIE & TRANSPORT	486 304.00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	293 997.00 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	131 730.00 \$
LOISIRS & CULTURE	493 017.00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	172 786.00 \$
AMORTISSEMENT	345 000.00 \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 711 507.00 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION	(274 760.00) \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
IMMOBILISATIONS	(345 000.00) \$
FINANCEMENT	112 050.00 \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT	63 584.00 \$
AFFECTATION	(105 394.00) \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	274 760.00 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT APRÈS CONCILIATION	- \$

REVENUS D'INVESTISSEMENT	
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	- \$
TAXES FONCIÈRES DE SECTEUR	- \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	- \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(2 041 653.00) \$
AUTRES REVENUS	- \$
TOTAL – REVENUS D'INVESTISSEMENT	(2 041 653.00) \$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
ADMINISTRATION MUNICIPALE	11 900.00 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	- \$
VOIRIE & TRANSPORT	437 870.00 \$



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2018

HYGIÈNE DU MILIEU	1 730.00 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	- \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	35 247.00 \$
LOISIRS & CULTURE	1 990 907.00 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	- \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 477 654.00 \$
EXCÉDENT D'INVEST. AVANT CONCILIATION	436 001.00 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

PROPRIÉTÉS À TITRE D'INVESTISSEMENT	- \$
PLACEMENTS À TITRE D'INVESTISSEMENT	- \$
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	(149 687.00) \$
AFFECTATION DU FONCTIONNEMENT	(63 584.00) \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	(21 000.00) \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	(200 000.00) \$
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	(1 730.00) \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(436 001.00) \$
EXCÉDENT D'INVEST. APRÈS CONCILIATION	- \$

6. Adoption du plan triennal des projets et immobilisation 2019-2021

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter un programme triennal d'immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit programme quinquennal des projets et des immobilisations et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit programme triennal des projets et des immobilisations est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-12-310 QUE le conseil municipal adopte le programme triennal des projets et des immobilisations 2019-2021.

7. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement de taxation 2019

Un avis de motion est donné par Emmanuelle Garnaud pour l'adoption ultérieure d'un règlement intitulé « Règlement de taxation 2019 ».

8. Adoption du projet de règlement de taxation 2019

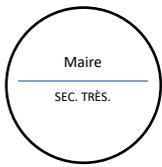
ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation ou de compensation sur les immeubles du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, tous les revenus nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou d'un projet spécial dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place et sur demande, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2018

2018-12-311 QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement intitulé « Projet de règlement de taxation 2019 ».

9. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement de tarification 2019

Un avis de motion est donné par Emmanuelle Garnaud pour l'adoption ultérieure d'un règlement intitulé « Règlement de tarification 2019 ».

10. Adoption du projet de règlement de tarification 2019

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage applique une tarification pour les services de même que pour les activités et événements faisant partie de sa programmation saisonnière de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place et sur demande, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-12-312 QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement intitulé « Règlement de tarification 2019 ».

11. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement sur le traitement des élu(e)s 2019

Un avis de motion est donné par Stéphane Fraser pour l'adoption ultérieure du règlement intitulé « Règlement sur le traitement des élu(e)s ».

12. Adoption du projet de règlement sur le traitement des élu(e)s

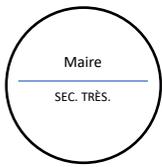
ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil municipal a le pouvoir de statuer sur un traitement pour l'exercice des fonctions de maire(sse), de maire(sse) suppléant(e) et de conseiller(ère) selon la capacité financière de la municipalité et des limites légales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-12-313 QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement intitulé « Projet de règlement sur le traitement des élu(e)s municipaux » et comportant notamment la rémunération suivante :

DESCRIPTION	ANNÉE 2018	ANNÉE 2019	ÉCART %
1 MAIRE(SSE)			
SALAIRE	6 369.17 \$	6 814.92\$	+6.5 %
ALLOCATION	3 184.10 \$	3 407.52\$	+6.5 %
	9 553.27 \$	10 222.44\$	
1 MAIRE(SSE) SUPPLÉANT(E)			
SALAIRE	3 184.59 \$	3 407.52\$	+6.5 %
ALLOCATION	1 592.05 \$	1 703.76\$	+6.5 %
	4 776.64 \$	5 111.28\$	
5 CONSEILLER(ÈRE)S			
SALAIRE	2 121.39 \$	2 269.80\$	+6.5 %
ALLOCATION	1 061.73 \$	1 134.76\$	+6.5 %
	3 183.12 \$	3 404.76\$	
TOTAL	30 245.51 \$	32 357.52\$	+ 6.5 %



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

13. Période de questions et réponses

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge sa directrice générale d'effectuer le suivi des questions demeurrées sans réponse.

Les thèmes abordés sont les suivants :

Est-ce que le projet de l'Espace-Villégiature est toujours d'actualité? Le maire mentionne que la recherche de financement est toujours active pour réaliser ce projet important pour le conseil municipal.

14. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Marie Diament, l'assemblée est levée à 20 h 10.

Vincent More
Maire

Line Petitclerc
Directrice générale / secrétaire-trésorière